

## CAMPING BELLEVUE\*\* 18, rue Bellevue 66500 RIA SIRACH

TELEPHONE: 04 68 96 48 96 - MOBILE : 06 82 11 85 67

N° d'identification: 512279324 RCS Perpignan - N° SIRET: 512279324 00010

<http://www.camping-bellevue-riasirach.com>

### REGLEMENT INTERIEUR CAMPING BELLEVUE

Arrivées et départs: Camping: Arrivée après 14h00 – Départ avant midi / Location (du samedi au samedi) : Arrivée après 16h00 – Départ avant 10h00.

#### Conditions de location

Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la période de location initialement prévue.

La réservation deviendra effective dès lors que le locataire aura réglé le montant des arrhes, soit 50% du séjour.

La sous location est interdite au preneur, sous quelque prétexte que ce soit, même à titre gratuit, sous peine de résiliation de la location.

Le nombre de locataires ne peut être supérieur à la capacité d'accueil.

Le locataire s'engage à rendre la location aussi propre qu'il l'aura trouvée à son arrivée.

L'ensemble du matériel figurant à l'inventaire devra être remis à la place qu'il occupait lors de l'entrée dans les lieux.

Dépôt de garantie: Pour les hébergements locatifs, un dépôt de garantie de **300 euros** (en garantie du matériel) et un second de **70 Euros** (en garantie du ménage) vous seront demandés à votre arrivée; lesquels vous seront restitués en fin de séjour ou au plus tard sous huitaine, à compter de votre départ, par courrier, déduction faite éventuellement des frais de détériorations et du nettoyage, après l'état des lieux. L'inventaire et l'état des lieux devront être acceptés et signés par le client au début du séjour. L'inventaire et l'état des lieux de fin de séjour doit être fait **au départ et seulement au départ** du locataire : la location une fois vide de tout effet personnel et ménage effectué.

Redevances: **Pendant la période de juillet/août, les campeurs devront s'acquitter de leurs redevances en début de séjour.**

Modes de paiement accepté : Au titre de l'acompte comme au titre du solde, vous pouvez honorer votre réservation ou votre séjour par les modes de paiement suivants : chèque bancaire, chèque vacances, carte bancaire ou virement.

Modalités de règlement: Toute demande de réservation ferme émanant de l'acheteur doit être formulée par écrit et accompagnée du règlement d'un acompte comprenant 40 % des frais du séjour.

Le solde du séjour est à régler à l'arrivée.

Arrivée retardée, départ anticipé: En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, par rapport aux dates mentionnées sur votre bon de réservation, la totalité du séjour réservé restera due. Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement pour la part de séjour non effectuée du fait de votre arrivée tardive ou de votre départ anticipé.

Non présentation sur le terrain de camping: En cas de non présentation sur le terrain de camping dans un délai de 48 h à compter du début de votre séjour et sans justificatif et/ou nouvelle de votre arrivée, nous disposerons de votre espace d'accueil ou de votre hébergement locatif et il ne sera procédé à aucun remboursement.

Annulation : L'annulation d'une réservation doit être confirmée par lettre recommandée. Le versement d'un acompte engage le réservataire à effectuer le séjour. Tout acompte versé ne peut être réclamé en cas d'annulation. Néanmoins, pour tenir compte des aléas que nos clients peuvent rencontrer, le camping s'engage à rembourser tout ou partie de l'acompte dans les conditions suivantes :

Si votre annulation intervient :

- . dans un délai supérieur à trois mois, la totalité des arrhes sera remboursée.
- . entre deux et trois mois, la moitié des arrhes sera remboursée.
- . à moins de 2 mois, et en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé : aucun remboursement.

Votre emplacement ou location sera conservé(e) à votre disposition jusqu'à midi le lendemain de la date d'arrivée prévue. Passé ce délai, et sans nouvelles de votre part, le camping pourra en disposer de plein droit. Pensez à téléphoner. En cas d'annulation de dernière minute, ne sera pris en compte que les indisponibilités dues à la maladie et une attestation de la sécurité sociale sera nécessaire pour prétendre au remboursement total des arrhes versés.

### Les animaux domestiques

Les animaux sont acceptés dans le camping strictement tenus en laisse. Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au terrain de camping, même enfermés en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables. Veillez à respecter l'hygiène et l'environnement du camping. Leur carnet de santé doit être présenté à votre arrivée au camping

(vaccination anti-rabique et certificat de tatouage obligatoires !)

Il est interdit d'utiliser le matériel du camping pour le bien être de son animal, pour exemple : ne pas utiliser les couvertures ainsi que les lits comme couche.

**CAMPING BELLEVUE\*\* 18, rue Bellevue 66500 RIA SIRACH**

TELEPHONE: 04 68 96 48 96 - MOBILE : 06 82 11 85 67